



## Politique de remboursement et d'allocations lors des compétitions

### 1. Pour les entraîneurs

1.1. Les frais suivants seront remboursés :

1.1.1. Les frais de déplacement seront remboursés selon les **normes suivantes**;

Rayon	25 km	50 Km	100 Km	150Km	200 Km	250 Km	300 Km	350 Km	400 Km	450 Km	500 Km	550Km	600 Km et +
Remboursement	6,25 \$	12,5 \$	25,0 \$	37,5 \$	50,0 \$	62,5 \$	75,0 \$	87,5 \$	100,0 \$	112,5 \$	125,0 \$	137,5 \$	150,0 \$

1.1.2. Les frais d'hébergement seront remboursés (un ratio de 4 entraîneurs par chambre est souhaité). Une preuve de paiement est exigée.

1.2 Une rémunération de 50\$ est prévue pour une journée de compétition. Celle-ci est sujette à ajustements selon les conditions suivantes :

1.2.1 L'entraîneur ayant un salaire prévu lors de la journée de compétition recevra son salaire habituel. Dans le cas où le montant versé serait inférieur à 50\$, la différence lui sera versée en allocation.

1.3 Une allocation de 25\$ par jour de compétition est allouée pour les repas.

### 2. Pour les officiels

2.1. Les frais suivants seront remboursés :

2.1.1. Les frais de déplacement seront remboursés selon les **normes suivantes**;

Rayon	25 km	50 Km	100 Km	150Km	200 Km	250 Km	300 Km	350 Km	400 Km	450 Km	500 Km	550Km	600 Km et +
Remboursement	6,25 \$	12,5 \$	25,0 \$	37,5 \$	50,0 \$	62,5 \$	75,0 \$	87,5 \$	100,0 \$	112,5 \$	125,0 \$	137,5 \$	150,0 \$

2.1.2 Les frais d'hébergement seront remboursés (un ratio de 2 officiels par chambre est souhaité). Une preuve de paiement est exigée.

2.2 Les frais suivants ne seront pas remboursés :

2.2.2 Frais de repas.

Cette politique a été adoptée lors de l'Assemblée générale annuelle du 3 juin 2017.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet du Club Les Nixines à l'adresse suivante :

[lesnixines.weebly.com](http://lesnixines.weebly.com)

Courriel : [lesnixines@hotmail.ca](mailto:lesnixines@hotmail.ca)